

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS: Roubaix-Tourcoing: Trois mois. 43.50

Paris: Trois mois. 48.50 Six mois. 86.50 Un an. 163.50

Elections Sénatoriales

CANDIDATS CONSERVATEURS M.M. Plichon, député, président du Conseil général du Nord.

BOURSE DE PARIS DU 24 DÉCEMBRE

Table with columns: VALEURS, Cours du jour, Cours précé. Rows include 3 0/0 amortissable, Rente 3 0/0, Rente 5 0/0, etc.

BOURSE DE PARIS

Table with columns: Service gouvernemental, 24 déc., 23 déc. Rows include 3 0/0, 3 0/0 amortissable, etc.

Service particulier du Journal de Roubaix

Table with columns: Act. Banque de France, Crédit fonc. de France, etc.

DEPECHE COMMERCIALES

New-York, 24 décembre. Change sur Londres, 4.82 5/8; change sur Paris, 5.20 5/8, 100

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et C., représentés à Roubaix par M. Bulteau-Grymourez:

Havre, 24 décembre Ventes 700 b. Marché calme. Liverpool, 24 décembre Ventes 7,000 b. Marché inchangé.

Feuilleton du Journal de Roubaix du 25 Décembre 1878.

L'INCENDIAIRE

PAR ÉLIE BERTHET XX LES SUPPLICATIONS (Suite) — Je le sais, monsieur, dit madame Duhamel; ma fille m'a tout conté et je vous suis bien reconnaissante pour le secours énergique et efficace que vous avez porté à cette pauvre enfant.

Bulletin du jour

Que fera M. Gambetta après les élections du 5 janvier? Obéissant aux traditions parlementaires, se décidera-t-il à prendre la présidence du conseil en attendant la présidence de la République, ou s'obstinera-t-il à jouer le rôle comode de dictateur en chambre?

Et M. Gambetta le sent bien! Lui arrive-t-il de se voir légèrement oublié? A-t-il à se faire pardonner quelque mesure d'apparence conservatrice? Lui faut-il effacer les reproches que ne cesse de lui adresser la presse radicale?

La réunion dont il s'agit était motivée par une conférence faite par M. Spuller, un profit « des écoles laïques, libres et gratuites du 3^e arrondissement ».

Le chef des gauches a parlé de ce « pieux respect avec lequel on salue la longue continuité de la patrie à travers les âges ».

Ceci dit, nous regrettons que M. Gambetta ait cru devoir, dans le même discours qu'il exalta, avec tant de raison, la noblesse du sentiment patriotique, contester l'utilité sociale du sentiment religieux.

LOTERIE NATIONALE

C'est décidément le 12 janvier que sera terminée le classement des lots de

nous; mais il ne pouvait le dire, lui qui l'a dénoncée comme un « péril social », tandis qu'il était sûr de reconnaître les braves de la réunion du Château-d'Eau, en lui affirmant que cette vraie religion allait naître du libre développement, de la large application des doctrines démocratiques.

M. Gambetta s'est livré à cette petite débauche philosophique, s'il est sorti de son « buen retiro » fide la Chaussée-d'Antin, il avait certes ses raisons. Elles doivent prendre leurs sources dans sa préoccupation constante d'éteindre par le fracas de son éloquence certaines attaques dirigées contre sa conduite parlementaire.

M. Gambetta a prononcé, dimanche, dans une réunion, un discours dont l'inspiration première ne peut trouver que des approbateurs, bien que certains développements, certaines idées accessoires ou secondaires appellent les plus pressées réserves.

Lorsque le tirage des gros lots sera terminé, on tirera les petits lots, ceux dont la valeur est au-dessous de 2,000 fr. Le numéro sortant s'appliquera à chaque douze séries; de la sorte, on tirera effectivement au moins 3,000 lots par jour.

L'ami qui s'est tant vanté de sa surveillance sur le personnel de M. de Marcère; aux bureaux de la presse, on met à la loupe;

la loterie nationale au Palais de l'Industrie. On avait espéré en finir beaucoup plus tôt, mais les difficultés de classement sont telles que M. Marteau n'a pas voulu s'engager pour une date plus rapprochée.

On sait, en effet qu'il s'agit de répartir les lots en douze séries, de manière que chacune des séries contienne un nombre de lots égal, et d'une valeur totale à peu près équivalente. Samedi dernier, M. Marteau a pu dire au ministre de l'Agriculture et du Commerce que son travail serait terminé pour le dimanche 12 janvier. M. Teisserenc de Bort, à l'entente de prendre un arrêté qui fixerait au 15 janvier, le tirage de la loterie.

Diverses objections ont été faites sur l'adoption du mode de tirage; on s'est demandé si les gros lots seraient tirés les premiers, au risque de consacrer une dizaine de jours à un tirage de lots qui n'offrirait plus qu'un médiocre intérêt.

D'autre part, les numéros une fois sortis, ne devant plus participer aux chances des tirages porterieurs, on risquait, en reportant le tirage des gros lots à la fin, de mécontenter les premiers gagnants qui auraient vu annuler leurs chances de gagner les gros lots.

Or voici, croyons-nous, ce à quoi on se serait arrêté. Le gros lot, d'une valeur de 50,000 francs, représenté par un service en argent massif, serait tiré le premier. On tirerait ensuite la presque totalité des gros lots, il y en a 2,000 environ dont la valeur est supérieure à 2,000 francs. Parmi eux se trouvent des lots de 50,000 francs et de 15,000 fr.

Ce tirage des gros lots durera une dizaine de jours, à raison de 250 lots par jour. Le ministre de l'Agriculture et du Commerce compte, en effet, n'effectuer que cinq heures chaque jour au tirage des lots. Les essais qui ont été faits, ont démontré qu'il ne serait guère possible de tirer davantage, c'est-à-dire plus de 50 numéros par heure; la répartition des gros lots devant se faire sur les douze séries, une roue indépendante, indiquera à quelle série appartiendra le numéro tiré par la grande roue.

Lorsque le tirage des gros lots sera terminé, on tirera les petits lots, ceux dont la valeur est au-dessous de 2,000 fr. Le numéro sortant s'appliquera à chaque douze séries; de la sorte, on tirera effectivement au moins 3,000 lots par jour.

Ceci dit, nous regrettons que M. Gambetta ait cru devoir, dans le même discours qu'il exalta, avec tant de raison, la noblesse du sentiment patriotique, contester l'utilité sociale du sentiment religieux. Nous ne croyons pas que « notre outillage intellectuel et moral », — suivant une expression, d'ailleurs assez impropre, dont M. Gambetta s'est servi — puisse être complet si le sentiment religieux est banni de l'instruction populaire.

LETTE DE PARIS

(Correspondance particulière) Paris, 23 décembre. J'ai, à n'en plus douter, l'honneur d'une double surveillance de la part du personnel de M. de Marcère; aux bureaux de la presse, on met à la loupe;

aux bureaux du National, on m'épluche. On fait mieux: on tronque les citations de ce que je vous écris, pour incriminer plus commodément ma pensée.

J'aime décidément mieux les sévérités officielles que les taquineries officieuses. Mais il se peut, après tout, que l'esprit de l'ancien procureur impérial inspire plutôt ses journalistes que ses employés. Il y a d'ailleurs, ceci à noter: l'honorable M. de La Forge et moi avons été victimes sous l'Empire, quand M. Pessard et son patron le ministre actuel, étaient en faveur. Ce n'est point ma faute si ces deux derniers ont tourné et changé, mais leurs variations peuvent aussi les indisposer contre ma constance.

Qu'y faire? Je ne saurais m'engager dans la musique de M. de Marcère, même comme petite flûte. Je continuerai donc à dire la vérité, dût mon patriotisme paraître douteux aux républicains du jour, aux anciens hommes du Soir impérialiste, si clairvoyants, puis si héroïques en 1870.

L'illorisme et la passion ont présidé, en tous points, aux votes émis samedi par la Chambre des députés. Ainsi, sur l'amendement rela tif aux cesservants, la commission a contesté le droit du Sénat d'amender la loi de finances. Dans la question des chèques, elle a estimé, nous dit un de ses organes, « que le Sénat avait agi dans la plénitude de sa compétence constitutionnelle... » On ne saurait se déjuger à plus bref intervalle et avec plus de désinvolture.

On assure que, dans ses conversations particulières avec plusieurs sénateurs, M. Léon Say s'était montré, tout d'abord, fort content de la solution donnée par la haute Chambre à la question des chèques. Il s'attendait à ce que le nouvel impôt sur ce moyen de paiement demeurât presque improductif; en le supprimant et en lui laissant ses droits proportionnels sur les effets de commerce jusqu'au 1^{er} mai, on lui épargnait un embarras à peu près certain.

Le Télégraphe, d'hier soir, parle d'un « plan » qui aurait arrêté la fraction des droites qui suit le plus volontiers les inspirations de M. Buffet. Il ajoute que le Français est chargé de commencer, en raison de ce plan, une campagne contre M. Dufaure pour faciliter sa chute et l'arrivée de M. Gambetta aux affaires. Il n'y a pas un seul mot d'exact dans toutes ces histoires.

On prétend que M. Waddington est si ennuyé d'avoir été contraint de désigner la nomination de M. Challemeil-Lacour, à l'ambassade de Berne, qu'il a jusqu'ici refusé de laisser publier au Journal officiel le décret signé depuis plusieurs jours, parce qu'il se préférait les observations que ses collègues du Sénat n'auraient pas manqué de lui présenter touchant cette nomination.

L'amiral Poihuan agit, assure-t-on, à la marine, en homme qui serait à la veille de quitter ce ministère.

La correspondance, centre gauche du Journal de St-Quentin, plaisante fort le nouvelliste qui a parlé de l'entrée de M. Emile de Girardin dans le futur cabinet.

« Il ne faut pas faire, dit-elle, de pareilles suppositions l'honneur de les discuter. Il suffit de les signaler pour montrer dans quel abîme d'aberration peuvent tomber certains esprits; on annonce que les élections sénatoriales amèneront l'avènement au pouvoir de républicains éprouvés, d'hommes de principes et de conviction; on proclame la nécessité d'hommes nouveaux pour

Propriétaire-Gérant ALFRED REBOUX

INSERCTIONS: Annonces: la ligne. 20 c. Réclames: 30 c. Faits divers: 50 c.

Les abonnements et les annonces sont reçus à Roubaix, au bureau du journal, à Lille, chez M. QUARANT, Libraire, Grande-Place à Paris, chez MM. LEVASSEUR, LAFFITTE et C^{ie}, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à Bruxelles, à l'OFFICE DE PUBLICITE.

« Le savant, qui est en même temps un personnage officiel, vient de publier dans la Revue des deux mondes, un article qu'on peut considérer comme le début de la campagne dont je vous annonçais naguère l'ouverture prochaine contre la liberté de l'enseignement secondaire.

« L'auteur de cette étude ou plutôt de ce réquisitoire jette le cri d'alarme au sujet de l'envahissement de l'esprit religieux dans les humanités. Malgré leur nombre, leurs ressources, leurs subventions, les lycées et collèges de l'Etat ne reçoivent par plus de 79,000 jeunes gens; les écoles « cléricales » — sans compter les petits séminaires — en réunissent 16,000. Cette division presque égale de la jeunesse française entre les deux enseignements est un immense péril, car dans les établissements de l'Etat, on enseigne l'admiration pour les principes de la révolution, et dans les autres... on s'abstient de toute instruction politique. C'est ainsi qu'on partage la société en deux camps (à qui la faute? pourquoi mêler la politique à l'éducation?) C'est ainsi que les jeunes catholiques arrivent à tenir toutes les carrières (sauraient-ils les frapper d'incapacité absolue?) C'est ainsi... que déraisonne, pensant je ne sais combien de pages, le savant officiel, pour arriver à cette conclusion.

« Il est temps que l'Etat reprenne conscience de ses droites, et qu'il ressaisisse avec fermeté ce qu'il n'aurait dû jamais laisser échapper de ses mains.

« Voulez-vous gager qu'en 1879, nous verrons cette conclusion arriver à la tribune parlementaire et s'y transformer en projet de loi?

BULLETIN ÉCONOMIQUE

Projet de traité franco- Américain

Le procès-verbal de la dernière séance de la Chambre de Commerce, remis au Journal de Roubaix pour être publié, n'étant, comme toujours, qu'un résumé, il nous paraît nécessaire de donner une explication plus complète de l'opinion de Chambre sur le projet de traité de commerce avec les Etats-Unis d'Amérique; projet concerté entre les membres d'un comité privé et sans aucun mandat officiel. Cette explication se trouve dans la réponse faite par la Chambre au comité qui demandait son adhésion.

Messieurs, La Chambre de Commerce de Roubaix se serait montrée, comme tout le monde, sympathique à un traité de commerce avec les Etats-Unis d'Amérique, si elle eût pu trouver, dans le tarif proposé, des conditions quelconques acceptables; mais il est loin d'en être ainsi, et au lieu d'une équitable réciprocité, la Chambre n'a vu, dans les dispositions de ce tarif, que l'inégalité la plus choquante au préjudice du travail français.

Ainsi, pour les tissus de soie, le tarif américain serait de 50 p. 96 pour la première année, de 40 p. 96 pour la seconde, de 30 p. 96

vent simultanément. Il ne saurait rester aucune incertitude à cet égard, car vu l'acte secret, que nous appelons « une contre-lettre », tout entier de la main de M. de Lodevy et signé de son nom; puis un écrit dans le même sens, de feu M. Duhamel; et enfin toute une correspondance, qui fait comprendre les motifs de cet étrange arrangement... Nos droits sont clairs, nets, indubitables.

Deux ans avant l'époque où commença notre récit, M. de Lodevy, par suite du jeu effrené auquel il se livrait à la Bourse, avait déjà des affaires embarrassées. Il crut devoir recourir, comme il l'avait fait en diverses circonstances, à son beau-frère Duhamel, dont l'immense fortune, au contraire, s'accroissait de jour en jour, et il lui recommanda que son crédit se relâcherait promptement s'il paraissait devenir acquiescent d'une grande propriété. Il lui proposa donc une vente simulée de la terre de Bligny. Duhamel, malgré l'insolence de son banquier exérait sur lui, repoussa d'abord la proposition; mais, convaincu que cette mesure sauverait le mari de sa soeur, il finit par accepter.

Le plus profond secret couvrit cette opération; les notaires qui y prirent part, ne se doutèrent pas de la portée réelle des actes qu'ils dressaient; tout se passa entre les deux beaux-frères,

Adrienne se retira, d'un air irrité, à l'autre extrémité de la pièce, tandis que la mère faisait de nouveaux efforts pour dissuader Noël de son projet.

Elle ne semblait pas près de réussir, quand on entendit un cheval s'arrêter devant la porte de la maison. Puis, un pas lourd résonna dans l'escalier, et le notaire Perrin, en habit de voyage et en grandes bottes, entra dans la chambre. Il avait à la main une serviette d'avocat qu'il déposa sur la table.

Mes respects, chères dames, dit-il d'un ton amical; ah çà! j'espère qu'on ne va pas me ménager les remerciements et les marques de reconnaissance, car j'ai fait des miracles!... Voilà la somme au grand complet que je me suis procurée à Clamecy.

Toujours complaisant et dévoué, monsieur Perrin l dit madame Duhamel.

Quant à Adrienne, elle s'était contentée de saluer distraitement le notaire. Celui-ci aperçut alors Noël qui se tenait à quelques pas.

Ah çà, qu'y a-t-il donc monsieur Perrin? demanda madame Duhamel. Noël, par discrétion, voulait se retirer; Adrienne le retint d'un signe.

Ce qu'il y a de madame? répliqua le notaire, eh bien, il y a que vous n'avez besoin de payer à M. de Lodevy la somme de cinq mille francs pour rentrer en possession du château et de la terre de Bligny, car château et terre n'ont pas cessé un instant de vous appartenir.

« La vente que votre mari avait consentie à son beau-frère n'était qu'une

trahison; vous n'avez rien perdu, Monsieur Perrin; vous êtes toujours propriétaire de votre bien.

« Mais, dit-il, cela ne suffit pas pour remplir le cœur! répliqua Noël avec un sourire triste.

« Si vous êtes ambitieux, vous ne pouvez manquer, par votre travail, par

de sa propre intelligence, d'arriver bientôt à la considération et à la fortune. Nous avons contracté envers vous des obligations infinies, que la restitution de ce portefeuille va sans doute augmenter encore; pourquoi ne voulez-vous pas donner à notre reconnaissance une occasion de se manifester?... Tenez, désirez-vous monter un grand établissement industriel? Voici maman qui mettra à votre disposition telles sommes que vous pourrez souhaiter.

« Merci, madame... merci, mademoiselle Adrienne, répliqua Noël en poussant un profond soupir; mais à quoi bon? Rien ne pourrait me faire atteindre le but élevé, magnifique, auquel j'aspire dans mes impuissantes rêveries...

« Eh! qu'en savez-vous? dit Adrienne. Mais aussitôt elle détourna la tête en rougissant.